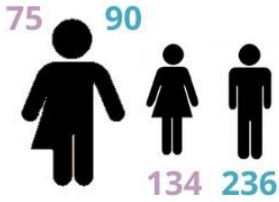


RAPPORT D'ACTIVITE SYNTHETIQUE

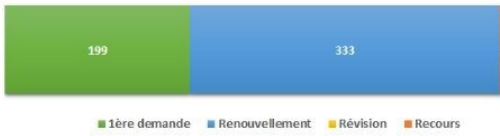
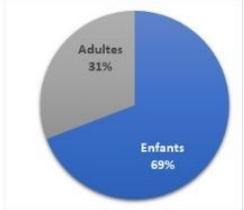
Données au 30/04/2021

Dépôts de dossiers: 535 et instruction: 537

Le confinement pour lutter contre la propagation du Covid-19 a conduit à la mise en place de la Gestion Electronique des dossiers (GED). En attendant la numérisation des dossiers "souches" (initiaux), les 1ères demandes sont traitées par voie dématérialisée grâce au nouveau Système Informatisé Harmonisé IODAS et à la GED. L'équipe s'est attaché à ce que cela n'ait eu aucun impact sur les délais de traitement des dossiers Adultes et Enfants en mars, délais qui continuent, au contraire, de s'améliorer chaque mois.



Situation sanitaire dégradée au 1er trimestre : couvre-feu, confinement partiel puis total durant 5 semaines. Les dossiers Adultes déposés ont drastiquement diminué malgré les dispositions prises. En revanche, les enfants n'ont pas été impactés grâce au travail des enseignants référents, au contraire : dossiers en hausse.



62% des dossiers instruits sont des renouvellements. La part de RAPO diminue pour passer sous la barre d'1% contre 3% en avril 2020.



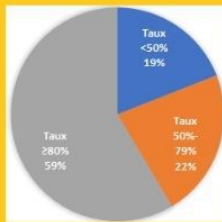
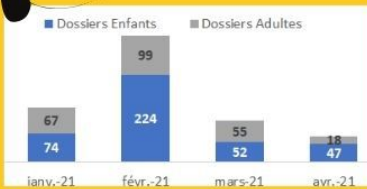
Avec 28% des publics à Mamoudzou, 16% en Petite Terre et 13% à Koungou, ces trois secteurs restent en tête des communes tout comme en 2020. Sada se maintient en quatrième position avec une hausse de 17 dossiers par rapport à 2020 sur la même période.

Evaluation : 396



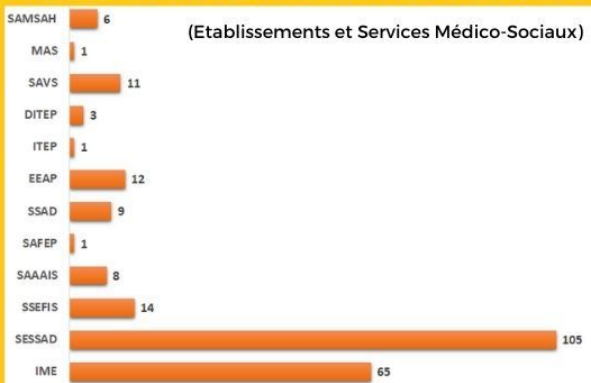
Décisions de la CDAPH

636 dossiers et 2005 décisions et avis rendus



30 Prestations de Compensation du Handicap sont décidées (15 Enfants et 15 Adultes). Pas de dossiers PCH en février en raison du confinement qui n'a pas permis d'évaluer à domicile ni d'accord en mars 2021.
93 Allocations d'Education d'Enfant Handicapé, 91 Allocations Adulte handicapé ont été accordées. Cependant, sur 64 rejets d'AAEH, 26 sont dus au taux de 50-79% et sur 70 rejets AAH, 28 sont dus au taux de 50% à 79%. A rappeler qu'à compter du 1er juin 2021, ces enfants pourront bénéficier de l'AAEH. Les familles déposent depuis mai leur demande.

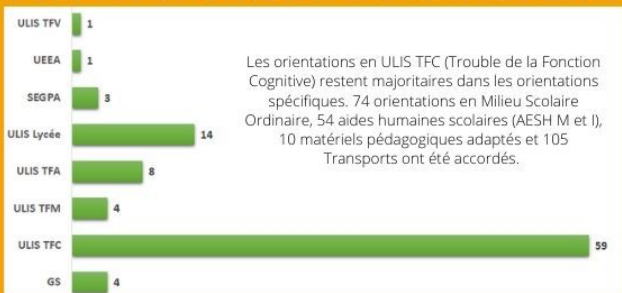
Focus sur les orientations en ESMS



Les orientations en SESSAD (service d'éducation spéciale et de soins à domicile) et IME (Institut Médico-Educatif) répondent aux principaux besoins des enfants en complémentarité des orientations scolaires. Les orientations SSEFIS, EEAP, SSAD et SAAAIS sont en augmentation.

Quant aux adultes, 6 orientations en SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adulte Handicapé) et 11 orientations en SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) ont été prononcées.

Focus sur les orientations scolaires Enfants



Les orientations en ULIS TFC (Trouble de la Fonction Cognitive) restent majoritaires dans les orientations spécifiques. 74 orientations en Milieu Scolaire Ordinaire, 54 aides humaines scolaires (AESH M et I), 10 matériels pédagogiques adaptés et 105 Transports ont été accordés.

Focus sur les orientations Adultes

Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé



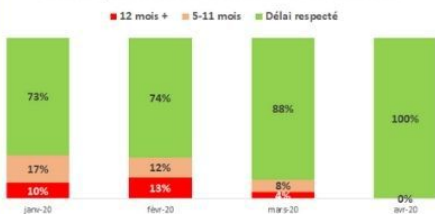
Sur 94 demandes, 56 RQTH ont été accordées. A noter : 28 RQTH de plus ont été attribuées à des jeunes scolarisés en secondaire âgés de 16-20 ans. Les rejets sont dus à une capacité de travail inférieure à 5%, 4 classements sans suite, 4 situations hors champs du handicap ou encore à un 8 rejets administratifs. Parmi les RQTH, 12 sont des salariés (soit 21% des accords) et 25 font l'objet d'aménagement de poste préconisés.

Délai de traitement des demandes

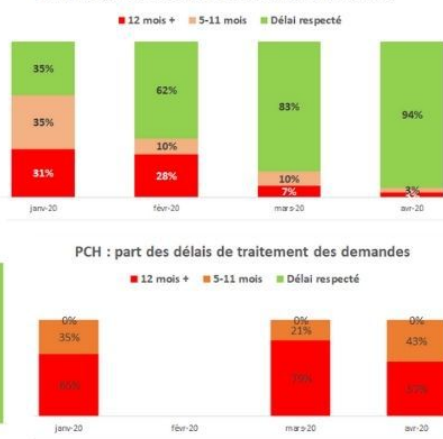
Janvier et février 2021 étaient nécessaires pour absorber les dossiers en stock sur les secteurs Enfants.

Les délais de traitement des dossiers Adultes et Enfants s'améliorent pour atteindre 94% chez les Enfants / 100% chez les Adultes de délai inférieur à 4 mois dont 77% sont traités en moins de 2 mois.

Adultes : part des délais de traitement des demandes



Enfants : part des délais de traitement des demandes



PCH : part des délais de traitement des demandes



Les dossiers PCH sont traités après un premier passage en CDAPH sur les autres droits puis, en cas d'éligibilité, la demande est traitée en second temps, d'où le délai plus long. En raison du confinement, les visites à domicile pour permettre les évaluations n'ont malheureusement pas été possible bien que les agents soient équipés de protection individuelle. Les évaluations à domicile ont repris une semaine après la fin du confinement. Toute l'équipe se mobilise pour traiter les demandes au plus vite.

monavis-mamdph.fr (sur 15 répondants)

Depuis janvier, 3 répondants de plus ont contribué à l'enquête de satisfaction nationale. Pour participer, il suffit de se connecter (téléphone, tablette, ordi) sur le site monavis-mamdph.fr, sélection le département et répondre aux quelques questions.

